

Code de Conduite des Achats Responsables

RUSTIN

Fondée en 1903

Direction des achats – édition 2026 V2



RUSTIN

Fondée en 1903

Message de L.A.RUSTIN

« Les entreprises Louis Rustin se sont construites autour de valeurs fortes, formalisées dans la Politique de Performances et Responsabilité Rustin, qui nous guident depuis de nombreuses années. Ces valeurs font partie de notre culture, elles ont construit notre réputation et contribué à notre excellence opérationnelle dans l'expertise et la maîtrise de la transformation des caoutchoucs.

Depuis 2018 nous appliquons en interne un Code de Conduite et d'Étique pour l'ensemble de nos salariés et actions. De plus le Principe des Achats est un élément d'engagements attendus de nos prestataires et fournisseurs en matière d'environnement, de responsabilité sociale, d'éthique de nos relations quant à la chaîne d'approvisionnement.

Tant pour Rustin que pour ses fournisseurs, les Principes des Achats et le Code de Conduite vont encadrer nos actions, inspirer nos choix et faire vivre les valeurs de notre entreprise dans toutes nos décisions et actions. Fort de nos valeurs communes, nous serons un acteur fiable et cohérent dans la recherche de la pérennité de nos industries, tout en privilégiant la création de valeur, en limitant notre impact environnemental et la santé publique.

Le service Achats de Rustin fonde sa politique d'Achats Responsables sur les Principes d'Achats, et le Code de Conduite ci-joint. Le Code de Conduite des Achats Responsables encadre cette politique. Il est à signer par chaque prestataire, fournisseur et partenaire intégrant le panel de performance RUSTIN.

Nos valeurs sont fortes, nous devons impérativement respecter les normes éthiques, environnementales. Le personnel des Achats est l'acteur de notre politique auprès de nos fournisseurs. A défaut de signature formelle, tout engagement dans une activité, une collaboration et partenariat avec RUSTIN vaut acceptation pleine et entière du présent Code de Conduite des Achats Responsables.

OBJECTIFS ET DESTINATAIRES

Rustin travaille depuis toujours avec des fournisseurs qui satisfont ses exigences de qualité, de coût, de délai, de fiabilité et qui s'engagent à progresser dans le respect des personnes et de l'environnement.

OBJECTIF

Reconnue comme une société responsable, conforme aux standards internationaux, la Société Rustin entend renforcer cet engagement en structurant sa démarche à chaque étape de sa chaîne d'approvisionnement.

Notre objectif est de contribuer à la compétitivité des ateliers de Rustin tout en faisant vivre les valeurs fondamentales de la Charte Performance et Responsabilité RUSTIN et du Code de Conduite et d'Éthique (CCE).

Les principes évoqués dans le Code s'appuient sur les grandes conventions internationales telles que les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies, les conventions de l'Organisation internationale du Travail, les lignes directrices de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), ainsi que les déclarations relatives aux droits de l'Homme et des enfants.

Les thématiques abordées (droits de l'Homme, respect de l'environnement, Achats Responsables et éthique des affaires) sont des requis incontournables et prioritaires.

Le Code de Conduite des Achats Responsables est applicable à l'ensemble des prestataires, fournisseurs des Entreprises RUSTIN.

LES ENGAGEMENTS DES PRESTATAIRES

Respect de la loi

Respecter les lois et règlements nationaux et internationaux

Nos prestataires s'engagent à respecter toutes les lois et règlements, y compris les réglementations liées à l'export applicables à leur activité, dans chaque pays où ils exercent leur métier. En cas d'absence desdites normes, ils doivent, à minima, respecter et faire respecter, dans la mesure du possible, les engagements RSE définis dans le Code de Conduite des Achats Responsables.

Respecter les droits de l'Homme dans la relation de travail

Nos prestataires s'engagent à promouvoir, respecter et faire respecter les droits de l'Homme dans le cadre de leur activité professionnelle. Ils doivent s'assurer que les conditions de travail de leurs employés sont dignes et conformes aux législations locales et internationales applicables.

Prohiber le travail des enfants :

Nos prestataires s'engagent à ne pas employer de personnes qui n'ont pas l'âge minimal requis par la loi de chaque pays où ils exercent leur activité. Ils sont, par conséquent, invités à vérifier, par tout moyen légal possible, l'âge de leurs employés.

Verser une rémunération juste :

Nos prestataires s'engagent à respecter le droit des employés à recevoir une rémunération juste, qui soit suffisante pour leur assurer un niveau de vie décent ainsi qu'à leur famille. La rémunération versée aux employés doit être au moins égale au salaire minimum fixé par la législation du pays dans lequel le travail est effectué.

Assurer des horaires de travail décents :

Nos prestataires s'engagent à veiller à ce que leurs employés soient tenus à un horaire de travail et bénéficiant de jours de congés conformes aux dispositions législatives et réglementaires du pays où ils exercent leur activité.

Assurer l'absence de discriminations, de harcèlement et de traitements inhumains :

Nos prestataires s'interdisent d'exercer toute forme de discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'origine, la religion, l'orientation sexuelle, l'apparence physique, l'état de santé, la situation de famille, les opinions politiques, l'état de grossesse, l'appartenance syndicale, la situation de handicap ou toute autre forme de discrimination notamment à l'embauche ou par tout accès à une formation, une promotion etc...

Veiller à la diversité :

Nos prestataires encouragent la diversité au sein de leurs sociétés.

Protéger la santé et assurer la sécurité et l'hygiène sur les lieux de travail :

Nos prestataires s'engagent à analyser et à évaluer les potentiels risques de santé et de sécurité au sein de leurs sociétés afin de mettre en œuvre les processus appropriés pour les éviter et pour y remédier, le cas échéant.

Ne pas avoir recours au travail forcé et à l'esclavage :

Nos prestataires s'engagent à ne pas recourir à tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré. Nos prestataires ne peuvent pas pratiquer ou bénéficier d'aucune forme de servitude, de traite des êtres humains ou d'esclavage.

Assurer la dépendance économique

Les prestataires sont invités à veiller au respect de la confidentialité des données non publiques obtenues dans le cadre des relations avec Rustin. Ils doivent mettre en place des mesures appropriées pour protéger ces informations contre tout accès, divulgation ou utilisation non autorisée, et signaler immédiatement tout incident de cybersécurité ou fuite de données impliquant des informations confidentielles Rustin.

Les prestataires s'engagent à protéger toutes les données à caractère professionnel reçues de Rustin tout au long de leur relation commerciale et même après rupture de ladite relation.

Les informations individuelles, concernant Rustin, recueillies ou détenues par nos prestataires doivent être strictement cantonnées à un principe d'utilisation limitée.

Lutter contre la corruption et le blanchiment d'argent

Nos prestataires s'engagent à lutter contre la corruption sous toutes ses formes dans chaque pays où ils exercent leur activité. Ils ne devront pas, directement ou indirectement, offrir, promettre, accorder ou exiger des paiements illicites ou d'autres avantages indus aux autorités publiques afin d'obtenir ou maintenir un marché ou tout autre avantage illégitime. Ils devront éviter notamment toute extorsion de fonds, fraude ou pots-de-vin.

De manière plus générale, ils doivent s'abstenir d'entretenir toute relation économique ou financière avec des entités (personnes physiques ou morales) faisant l'objet de sanctions, de restrictions commerciales ou financières, imposées pour des raisons politiques, de sécurité

nationale, ou en lien avec des violations des droits humains telles que définies par les réglementations en vigueur en Europe.

Nos prestataires s'engagent à lutter contre le blanchiment d'argent.

Eviter tout conflit d'intérêt

Les prestataires doivent éviter toute situation, réelle ou potentielle, qui pourrait compromettre les intérêts et la réputation des Ets L. Rustin.

Lutter contre les pratiques anticoncurrentielles

Nos prestataires s'engagent à prendre toute mesure permettant d'éviter les pratiques anticoncurrentielles. Ils s'engagent notamment à ne pas participer à des ententes et/ou abus de position dominante.

Ils s'abstiennent de partager toute information sensible (fichiers, clients, plans marketing, stratégies commerciales, prix d'achat et de vente, etc...) avec des tiers, et en particulier avec les concurrents de Rustin. Ils sont par ailleurs invités à se familiariser avec les dispositions législatives et réglementaires applicables en matière de la concurrence dans chaque pays où ils exercent leur activité.

Ils s'interdisent également strictement l'usage, la fabrication ou la distribution de toutes matières, et/ou pièces contrefaites, en veillant à la conformité des produits avec les droits de propriété intellectuelle applicables.

Respecter l'environnement et tendre vers la neutralité carbone

En cohérence avec les accords de Paris sur le climat, visant une réduction des émissions de carbone de 45% d'ici 2030 (par rapport à 2010) et la neutralité carbone en 2050, Rustin s'engage à réduire ses émissions sur le scope 1,2 et 3. Dans cette perspective, et reconnaissant que les émissions liées à ses partenaires contribuent à son empreinte carbone globale sur le scope 3 qui représente en 2024 – 7 845 tCO₂e pour 3 381 tCO₂e directement lié aux achats, Rustin demande de mesurer et de trouver ensemble à réduire nos propres émissions, en cohérence avec ces objectifs.

Nos prestataires s'engagent à respecter les contraintes législatives et réglementaires nationales et européennes en matière environnementale.

Nos prestataires doivent minimiser leur impact sur l'environnement :

- En réduisant leur consommation d'énergie, leurs émissions de CO2 et leur consommation d'eau,
- En limitant leur impact sur la biodiversité dans l'utilisation de matières premières et la production de déchets et de rejets
- En diminuant l'utilisation de ressources non renouvelables ou de produits non respectueux de l'environnement.

Les prestataires encouragent dans leur processus d'innovation le développement des produits dont l'impact environnemental est le plus faible possible sur l'ensemble de leur cycle de vie.

Nos prestataires doivent prendre en compte les risques climatiques pour la stabilité des chaînes d'approvisionnement : inondations, sécheresse, événements météorologiques extrêmes. Dans ce contexte, ils sont tenus d'identifier les vulnérabilités de leurs opérations et de mettre en place des plans d'adaptation pour en limiter les impacts (réduire les vulnérabilités et se prémunir contre les risques).

Nos prestataires proposant des services à caractère industriel s'engagent, par ailleurs, à :

- Mettre en œuvre des programmes visant à s'assurer que leurs produits ne contiennent pas de matières premières interdites ou obtenues illégalement.
- Identifier et gérer tout matériel ou produit chimique représentant un risque en cas de rejet dans l'environnement. Ils doivent s'assurer que leur manipulation, transport, stockage, recyclage ou réutilisation et élimination se fassent sans danger et de manière conforme aux réglementations ;
- Surveiller les eaux usées et les déchets solides provenant de leur activité, et les traiter en conformité aux lois régissant leur décharge ou élimination.
- Surveiller, contrôler et traiter en conformité les lois applicables des émissions atmosphériques provenant de substances chimiques, d'aérosols, de produits corrosifs, de particules, de produits chimiques volatils qui appauvrissent l'ozone ;
- Réduire ou éliminer les déchets de tout type, y compris par le recyclage, le compostage, la réutilisation des matériaux et limiter en amont la quantité, notamment via la réduction des emballages ;
- Privilégier les matériaux éco-conçus.

Respecter les lois et règlements concernant les minerais originaires des régions à risques

Conformément aux réglementations internationales, Rustin s'engage à garantir la transparence et la diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement des minerais dits « de conflit » notamment l'or, l'étain, le tantale et le tungstène (3TG) ainsi que les autres minerais jugés préoccupants (Cobalt, mica, cuivre, graphite, lithium...)

Les fournisseurs doivent se conformer aux exigences définies dans :

- Le règlement **(UE) 2017/821-EN-EUR-Lex** du Parlement européen relatif au devoir de diligence pour les importateurs européens de minerais provenant de zones de conflit ;
- Le **Dodd-Franc Act – Section 1502** et les règles de la SEC (Securities and Exchange Commission) des Etats-Unis concernant la divulgation des minerais de conflit ;
- Le **Guide de l'OCDE** sur le devoir de diligence applicable aux chaînes d'approvisionnement responsable en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risques.

Au regard de l'ensemble de ces lois et règlements internationaux, Rustin exige de la part de ses prestataires de :

- Déclarer les minéraux de conflit contenus dans les produits qu'ils nous fournissent, en remplissant le formulaire **CMRT (Conflict Minerals REporting Template)** pour l'étain, le tantale, le tungstène et l'or, ainsi que le formulaire **EMRT (Extended Minerals Reporting Template)**.
- De réduire les risques en adoptant des chaînes d'approvisionnement Conflict-Free dont les pratiques de diligence raisonnable ont été validées par un tiers indépendant ;
- De mettre en place des mesures correctives en cas de risques avérés et communiquer leurs mesures de diligence si besoin ;
- De se tenir à jour des nouvelles exigences ;
- De décliner auprès de leurs chaînes d'approvisionnement l'ensemble des exigences définies ci-dessus.

Les engagements de Rustin

La responsabilité sociétale et environnementale (RSE) de l'entreprise Rustin est engagée dans les relations avec ses fournisseurs et leurs sous-traitants.

Depuis plusieurs années, Rustin poursuit une démarche d'achats responsables avec ses fournisseurs à travers l'intégration et la déclinaison opérationnelle de principes de développement durable.

Nous considérons que l'exemplarité est essentielle à la construction de relations d'affaires solides, durables et responsables.

Afin d'établir avec nos fournisseurs des relations mutuellement bénéfiques, nous attendons de ceux-ci qu'ils respectent les principes énoncés précédemment dans notre code de conduite pour des achats responsables, ayant une démarche satisfaisante à notre politique de développement durable et qu'ils les fassent appliquer au sein de leur propre chaîne d'approvisionnement.

Ethique, intégrité et loyauté dans les relations fournisseurs

Rustin s'engage à appliquer sa politique établie dans son Code de Conduite et d'Ethique (CCE), afin d'établir avec nos prestataires des relations d'affaires fondées sur la loyauté, l'honnêteté, l'équité et le respect mutuel. Le principe des achats est conduit en toute transparence et traçabilité, dans le respect des principes d'impartialité.

Rustin respecte l'ensemble des engagements contractuels, notamment les conditions de paiement, et assure de communiquer aux Prestataires non retenus les motifs de leur non-sélection.

Rustin est attentif aux transactions financières effectuées afin de détecter tout blanchiment d'argent, en conformité avec les législations applicables, à travers des mesures telles que la vérification du pays d'origine des fonds, la localisation de la banque concernée, ou l'inscription sur une liste noire.

Rustin lutte contre tout type de corruption. Conformément aux législations en vigueur, Rustin ne verse aucune forme de rémunération en vue de susciter une décision favorable ou d'obtenir un avantage indu pour la société.

Afin de préserver l'intégrité du processus décisionnel, tout conflit d'intérêts est activement évité. Les acheteurs et prescripteurs agissent exclusivement dans l'intérêt de l'entreprise, sans interférence personnelle, familiale ou relationnelle. Aucun cadeau, repas, ni avantage susceptible d'influencer une décision n'est toléré, et sera considéré comme une faute professionnelle.

Protection des données, confidentialité et respect des droits de propriété intellectuelle

Rustin s'engage à assurer la sécurité, la confidentialité et la protection des informations sensibles échangées dans le cadre de ses relations professionnelles. Engagé dans une

démarche de certification ISO 27001, Rustin applique des standards exigeants en matière de sécurité de l'information.

Rustin veille à protéger l'ensemble de ses actifs, qu'ils soient physiques, numériques ou immatériels, contre toute perte, intrusion, usage inapproprié ou divulgation non autorisée.

Le respect des droits de propriété intellectuelle constitue un principe fondamental. Rustin défend ses propres innovations, créations et développements aux moyens de brevets, marques ou designs, tout en garantissant la reconnaissance de droits patrimoniaux de ses prestataires et partenaires. Aucun contenu, savoir-faire ou technologie n'est ni utilisé, ni reproduit sans autorisation préalable.

Dans ses échanges avec ses prestataires, Rustin garantit la confidentialité des données commerciales et techniques reçues, en s'interdisant toute divulgation à des tiers sans un accord exprès écrit et validé par la direction.

Rustin assure une diffusion rigoureuse et cohérente de ses principes d'Achats Responsables, tant en interne qu'en externe. Le Code de Conduite des Achats Responsables est systématiquement transmis aux Prestataires, qui sont invités à en prendre connaissance et à le signer.

Respect de l'environnement et des écosystèmes

Rustin a intégré les considérations environnementales à tous les niveaux de ses activités. L'entreprise et ses sites de production déploient le système de management environnemental ISO 14001 sur l'ensemble des usines.

Rustin a toujours conçu des produits responsables, tout en limitant ses consommations de ressources naturelles et en réduisant ses émissions. Des moyens humains, techniques et financiers sont mobilisés pour atteindre ces objectifs.

Conscient de l'interdépendance entre ses activités, les écosystèmes et les communautés locales, Rustin accorde une attention particulière à la préservation de la biodiversité ainsi qu'au respect des équilibres sociaux et territoriaux. Rustin veille à protéger la faune, la flore et les milieux naturels.

Rustin s'engage à adopter une démarche d'amélioration continue pour renforcer la portée et la cohérence de ses actions environnementales et sociétales, dans une logique de responsabilité partagée et durable.

Adhésion au Code de Conduite des Achats Responsables

Que ce soit en tant qu'entreprise ou en tant qu'individu, la règle fondamentale est avant tout de respecter les lois et réglementations des pays dans lesquels l'entreprise opère et d'y associer les valeurs et principes formalisés dans la charte de Performance et Responsabilité Rustin.

Les fournisseurs de Rustin reconnaissent que le respect des principes énoncés dans le présent document constitue un élément essentiel de la relation commerciale et s'engagent à les appliquer ou à mettre en œuvre une démarche de progrès en vue de s'y conformer.

Nous _____, Prestataires des ETS L. Rustin confirmons, avoir :

- Reçu et pris pleine connaissance du Code de Conduite des Achats Responsables de RUSTIN
- Adhéré aux engagements du présent Code
- Compris que le non-respect de ce Code de Conduite des Achats Responsables pourrait, suite à l'échec d'un plan d'actions correctives, entraîner la suspension ou la rupture des relations commerciales avec cette dernière ;
- Compris que nous serons tenus légalement responsables en cas d'infraction ;
- Compris qu'il est de notre devoir de communiquer l'engagement que nous avons pris à travers ce Code à nos prestataires et de les inviter à en respecter les principes ;
- Autorisé, le cas échéant, que des auditeurs mandatés par Rustin soient chargés de vérifier dans nos locaux le respect du Code de Conduite des Achats Responsables.

Société : _____

Représentés par _____

Signé à _____ le, _____

RUSTIN

Fondée en 1903